

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 AVRIL 2013 A 20 h 30**

**Présents :** M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** F. DENIS, N. FAUCOND

**Secrétaire de séance :** N. DEYROLLE

**Convocation :** 16 avril 2013



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU – COMPOSITION DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2014**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux, en 2014 la représentation communale au sein des communautés de commune est différente.

Les conseils communautaires seront composés de délégués titulaires, la désignation de délégués suppléants n'étant plus possible.

Dans sa séance du 26 mars 2013 le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Grand Lieu a arrêté une proposition de répartition des délégués pour 2014 :

Répartition en fonction de tranches de population :

- Communes inférieures à 2500 habitants : 3 délégués
- Communes entre 2501 et 5000 habitants : 4 délégués
- Communes entre 5001 et 7500 habitants : 6 délégués
- Communes supérieures à 7501 habitants : 8 délégués

Ce qui donnerait une répartition des délégués par communes suivante :

<u>Communes</u>	<u>Population 2013</u>	<u>Nombre de délégués</u>
Le Bignon	3 309 habitants	4
La Chevrolière	5 017 habitants	6
Gesneston	3 524 habitants	4
La Limouzinière	2 139 habitants	3
Montbert	2 976 habitants	4
Pont Saint Martin	5 684 habitants	6
Saint Colomban	3 129 habitants	4
Saint Lumine de Coutais	1 891 habitants	3
St Philbert de Grand Lieu	8 061 habitants	8
	Total	42

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal , par 14 voix pour et 3 abstentions , approuve la répartition proposée applicable après le renouvellement des conseils municipaux de 2014.

## **LOGEMENT D'URGENCE LA BASSE NOË :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention avec l'association « TRAJET » pour la gestion du futur logement d'urgence de La Basse Noë.

Ce logement est destiné prioritairement à un public local qui se trouve en difficulté momentanée de logement.

Ce logement sera loué par convention pour une durée de 4 mois avec des prolongations éventuelles jusqu'à un maximum de 16 mois.

L'objectif est de permettre à la famille de se reloger rapidement dans un logement classique.

L'association TRAJET gère les entrées et sorties du logement ainsi que le suivi social des locataires et les accompagne dans la recherche d'une solution de logement pérenne.

L'assemblée prend connaissance du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de conventionnement avec l'association TRAJET pour la gestion du futur logement d'urgence de la Basse Noë,
- autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir.

## **LOTISSEMENT DU RITZ DORÉ :**

### **PERMIS D'AMENAGER :**

Monsieur Frédéric LAUNAY présente le dossier de lotir prévoyant 8 lots en bordure de la rue du Ritz Doré.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve le dossier présenté et autorise Madame le Maire ou un adjoint à déposer le dossier d'urbanisme règlementaire.

### **PRIX DE VENTE ET COMMERCIALISATION :**

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de grille des prix de vente du futur lotissement du Ritz Doré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

fixe les prix de vente du futur lotissement du Ritz Doré de la manière suivante :

Lot	Surface	Prix H.T.
Lot n° 1	432 m <sup>2</sup>	45 000,00 €
Lot n° 2	517 m <sup>2</sup>	55 000,00 €
Lot n° 3	482 m <sup>2</sup>	55 000,00 €
Lot n° 4	426 m <sup>2</sup>	50 000,00 €
Lot n° 5	417 m <sup>2</sup>	50 000,00 €
Lot n° 6	517 m <sup>2</sup>	55 000,00 €
Lot n° 7	523 m <sup>2</sup>	55 000,00 €
Lot n° 8	426 m <sup>2</sup>	52 000,00 €

Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les compromis de vente en l'étude de Maître Moreau Notaire à l'Office notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

## **PROJET D'EPICERIE SOLIDAIRE :**

Mesdames DUPONT et VAILLANT présentent le projet d'épicerie solidaire.  
A ce jour, 8 communes réfléchissent à la mise en place d'une épicerie solidaire sur le secteur.  
La mission commandée à l'ANDES a fait un point sur la création d'un tel service.

L'épicerie solidaire permet d'assurer une vente à bas prix de denrées alimentaires mais également une action solidaire plus vaste vers un public composé essentiellement des bénéficiaires des minima sociaux.

Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'accueil et d'échange.

Pour mettre en place une épicerie solidaire sur le secteur, deux problématiques n'ont pas été résolues actuellement : le lieu d'implantation et le mode de gestion (association, intercommunalité...).

L'étude ANDES fait apparaître un coût financier pour le fonctionnement de ce type d'activité variant de 2,00 € par habitant à 2,70 €, ceci en fonction du nombre de communes adhérentes.

Pour La Limouzinière, la dépense varierait de 4 320 € à 5 872 €

Au point de ce dossier, il est demandé au conseil municipal son avis sur la démarche et sa poursuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de poursuivre l'étude de l'implantation d'une épicerie solidaire sur le territoire de Communauté de Communes de Grand Lieu.

## **ECOLE DE MUSIQUE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

La mairie de Saint Philbert de Grand Lieu a alerté les communes ayant des élèves à l'école de musique intercommunale sur la situation financière de l'école de musique.

Une étude diligentée par la commune de Saint Philbert de Grand Lieu fait apparaître un déficit cumulé de 21 500 € et un état de cessation de paiement de l'association en mai ou juin 2013.  
Une réunion s'est tenue à Saint Philbert entre les 4 communes concernées.

Madame le Maire et Monsieur Delaunay, demandent au Conseil municipal de prendre position sur l'avenir de l'école de musique.

Après délibération, le Conseil municipal considérant qu'il convient d'assainir la situation financière de l'école de musique propose les pistes de réflexions suivantes :

- Portage de l'école de musique à étudier
- Comptabilité à professionnaliser
- Projet de fusion avec l'école de musique de Machecoul à réactiver
- Tarifs à adapter en fonction des charges
- Epuration définitive du déficit par une participation des communes au prorata du nombre d'enfants inscrits

Le Conseil municipal réaffirme son soutien à l'éducation musicale mais souhaiterait un accès plus généralisé en intégrant la notion de service public.

### **JURY D'ASSISES 2014 :**

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de six électeurs à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises 2014.

Sont désignés : Mesdames JAFFRY épouse RAVAUD Evelyne, LEROUX épouse PERRÉON Nathalie, ROBIN épouse DENIS Virginie et RIANT Emmanuelle ainsi que Messieurs Jérôme ORIEUX et Nathan HERVÉ.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil municipal examine une demande de subvention de l'association Grandlieu Machecoul et Logne Initiative.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 100,00 € à l'association Grandlieu Machecoul et Logne Initiative.

### **AMENAGEMENT QUAI BUS PLACE HENRI IV :**

Madame F. ESMANGART de BOURNONVILLE présente à l'assemblée les plans des aménagements prévus place Henri IV afin d'y réaliser un arrêt de bus aux normes d'accessibilité.

Après examen, le Conseil municipal, approuve le projet intégralement financé par le conseil général de Loire Atlantique en souhaitant que soit retenue pour la partie haute l'hypothèse 2 et pour la partie basse la solution 3.

### **PREVENTION ROUTIERE :**

Madame Gisèle VAILLANT présente le programme des journées prévention routière qui auront lieu les 16 et 18 mai prochains et concerneront les élèves de CM1 et CM2 des deux écoles.

La piste est prêtée gracieusement par la Communauté de Communes Loire Atlantique Méridionale. Reste à la charge de la commune les frais de rémunération des intervenants soit 879,00 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet présenté et prend en charge les frais à hauteur de 879,00 €

### **CHAUVES-SOURIS :**

Dans les mesures compensatoires prévues lors de la construction des parcs éoliens, il était prévu un volet sur l'habitat des chauves-souris. Le Cabinet Ouest Am propose d'installer 4 abris sur des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise la pose de 4 gîtes pour les chauves souris sur les bâtiments communaux.

### **AVENANT MARCHÉ EXTENSION SUPERETTE :**

Madame F. ESMANGART de BOURNONVILLE demande au conseil municipal d'approuver un devis de 277,93 € TTC pour le lot sols scellés correspondant à la pose d'un regard non prévu au marché initial de l'entreprise EGONNEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant au marché de l'entreprise EGONNEAU pour un montant de 277,93 €TTC et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces à intervenir.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

\*Secrétariat de la Mairie : prolongation d'arrêt de travail jusqu'à fin septembre pour un agent à mi-temps. Intervention du service de remplacement du centre de gestion.

\*Surveillance Cour d'école : Madame le Maire demande la création d'un poste pour le remplacement des agents sur le temps du midi.

Le Conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste et au recrutement d'un agent à temps partiel (1,50 h/jour) en cas d'absence sur le temps du midi.

### **C.C.A.S. :**

Madame le Maire informe l'assemblée que le CCAS va organiser, comme l'an dernier, un séjour à destination des seniors, cette année le séjour aura lieu à Nevez 29.

### **FETE DU SPORT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU :**

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ présente le programme de la prochaine fête du sport de la Communauté de Communes de Grand Lieu qui aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2013 à Tournebride au siège de la Communauté de Communes.

La Limouzinière doit fournir 5 bénévoles à cette occasion.

---

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 10 JUIN 2013 À 20H30**